



Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



BONNE ANNÉE !

N°38 – Janvier 2025

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)



Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

[Mail : commune.montchevrier@orange.fr](mailto:commune.montchevrier@orange.fr)

[Site internet : www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr)

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et samedi de 8h à 12h.

Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents

Le Mot du Maire

L'année 2024 a été particulière à plus d'un titre. On se souviendra d'une pluviométrie importante qui a perturbé les activités agricoles comme celles des employés municipaux souvent occupés à l'entretien des ouvrages hydrauliques. Les événements politiques comme la conjoncture économique, chez nous comme ailleurs, ont été source d'inquiétude. Si les jeux olympiques avec le passage de la flamme dans le département ou un événement comme la réouverture de Notre Dame ont pu apporter quelques éclaircies dans le paysage, une certaine morosité demeure.

Notre commune bénéficie malgré tout d'une certaine attractivité puisque sa population demeure stable bien que nous déplorions 11 décès au cours de l'année pour seulement 2 naissances. Malgré cela nous assistons à un rajeunissement de la population grâce à l'installation de nouveaux habitants. C'est ainsi que la part des moins de 30 ans dans la population augmente par rapport à 2015. Le nombre d'enfants en âge scolaire (maternelle, primaire et collège), avec 36 élèves est un des plus élevés de la communauté de commune relativement à la population.

Le principal chantier de l'année était la rénovation des toilettes publiques. Il a été retardé par les conditions météorologiques mais est en cours d'achèvement. La rénovation des alentours de la salle des fêtes a également été retardé. A la suite des travaux importants sur le clocher et du remplacement de la centrale de pilotage des cloches, l'angélus résonne de nouveau après plus d'un demi-siècle. Et la bonne nouvelle de l'année a été la réouverture de notre restaurant Le Montcabrien.

L'année 2025 sera la dernière année pleine de la mandature. La situation politique la rend incertaine pour ce qui concerne les finances communales. Nous ferons en sorte que les travaux essentiels pour le bien-être des habitants puissent être assurés. Des travaux de voirie sont prévus, de même que la consolidation des murs du cimetière. Et une bonne partie de l'activité des employés communaux sera consacrée à l'entretien des réseaux hydrologiques mis à mal par les pluies incessantes de 2024. Celles-ci nous conduisent malheureusement à limiter la circulation sur la digue de l'Etang Borgne pour des raisons de sécurité.

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et salariés, je souhaite que cette nouvelle année vous apporte bonheur et réussite dans vos projets et bien sûr la santé qui est la condition de tout.

Bonne année 2025 à toutes et à tous.

Le Maire, Maurice DESRIERS

La cérémonie des vœux a eu lieu le dimanche 12 janvier en présence de Nadine Bellurot, sénatrice, Marc Fleuret, président du Conseil départemental de l'Indre, Virginie Elion, vice-présidente du Conseil départemental et d'Alix Fruchon représentant Nicolas Forissier, député, excusé, et des maires des communes voisines. Cette cérémonie a réuni 140 Montcabriennes et Montcabriens. Ce fut l'occasion d'évoquer la mémoire de Christian Robert, conseiller départemental, récemment décédé qui était un fidèle de cette réunion.

A l'issue de la cérémonie et avant de déguster la galette des rois, des cadeaux ont été remis aux lauréats des maisons fleuries. Des cadeaux ont également été distribués selon la tradition à 42 enfants de la naissance à l'entrée au collège dont les parents résident sur la commune. Malheureusement, seulement 15 enfants avaient répondu présents à cette invitation. Pour les enfants qui n'ont pas pu se déplacer pour recevoir leurs cadeaux, le Père Noël les tient toujours à leur disposition au pied du sapin à la mairie où ils peuvent venir les récupérer.

Afin de faire partager au mieux ce moment de convivialité pour les enfants de la commune, le Conseil municipal souhaiterait réfléchir à une amélioration de la formule actuelle. Nous sollicitons donc les parents des enfants auxquels la commune offre actuellement un cadeau lors de la cérémonie des vœux afin de nous aider à nous adapter au mieux. Le choix principal serait entre le maintien de la situation actuelle ou l'organisation d'un moment de convivialité spécial pour les enfants par exemple sous forme d'un après-midi avec goûter et animation. Mais toute suggestion sera utile à la réflexion.

Une population en voie de rajeunissement.

La population de la commune est stable depuis cinq ans avec 452 habitants. Nous avons enregistré en 2024 11 décès pour 2 naissances seulement et 2 mariages. Ce déficit naturel n'entraîne pas malgré tout de baisse de la population grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, souvent jeunes. C'est ainsi que, malgré une poursuite du vieillissement, la part des personnes de moins de 30 ans dans la population augmente depuis 2015. Le nombre de résidences principales dans notre commune est stable depuis 2015 et celui des résidences secondaires augmente, signe de l'attractivité du territoire. Souhaitons que ce rajeunissement ait pour conséquence une hausse des naissances dans les années qui viennent.

Un bilan d'activité 2024 perturbé par les conditions météorologiques

Le principal chantier de 2024 était la **reconstruction des toilettes publiques**. Le chantier a débuté au mois de septembre mais a été retardé par les pluies. Il est en cours d'achèvement. Les toilettes publiques seront désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les **travaux de voirie** se sont poursuivis sur la voie communale 10 qui est maintenant rénovée sur

toute sa longueur partant de la départementale 990 au niveau de la Gagnerie pour la retrouver au niveau de l'Âge d'en haut. Ces travaux ont été en partie financés par le fonds d'action rural (FAR) de même que **l'acquisition d'une nouvelle faucheuse d'accotement**.

Après la réfection du clocher, **la centrale de commande des cloches a été changée**, ce qui permet des sonneries adaptées aux événements, de même qu'elles sonnent les heures et l'angélus à 12 heures et 19 heures.

L'année 2024 a permis de mesurer en année pleine les **effets positifs de l'installation de la chaudière biomasse**. Elle a apporté une économie sur la facture de chauffage de plus de 30 % et s'avère donc un investissement rentable. En septembre a eu lieu la **restitution de l'inventaire du bocage** effectué sur la commune par Indre Nature. Le rapport est disponible sur le site Internet de la commune et peut être fourni à la demande. Ce rapport met l'accent sur les différents bénéfices des haies. Au vu des problèmes d'écoulement des eaux que nous venons de connaître avec la forte pluviométrie, on peut rappeler que la présence des haies s'accompagne d'un réseau de fossés qui les bordent et qui permettent l'écoulement organisé des eaux. Toute suppression de haies s'accompagne souvent de celle des fossés avec des conséquences sur le réseau hydrologique et un moindre drainage des parcelles.

La fibre est maintenant arrivée dans quasiment tous les foyers de la commune. Les quelques difficultés de raccordement encore en cours devraient être traitées rapidement. Il est rappelé que dans les deux années qui viennent le réseau cuivre va être supprimé et que chacun doit s'abonner à la fibre via une box, même pour un simple abonnement téléphonique sans Internet.

La réouverture du restaurant Le Montcabrien au mois d'août est évidemment l'événement positif de cette année 2024. Après 6 mois d'activité, Geoffrey et Noémie sont maintenant bien installés et accueillent les clients tous les jours sauf le mardi. Plusieurs soirées thématiques ont déjà été organisées et appréciées des participants.

Les projets pour 2025

L'année qui commence est pleine d'incertitudes pour ce qui concerne les financements des projets communaux. Si la situation budgétaire de la commune est saine, il reste impossible de faire face à des investissements importants sans aides de l'Etat. Des projets sont néanmoins déjà amorcés. L'aménagement des alentours de la salle des fêtes, décalé de 2024 va permettre d'installer un chapiteau extérieur pour des événements à la salle des fêtes. Un terrain de pétanque verra aussi le jour avec des plantations et un banc public pour bénéficier du point de vue sur le paysage apprécié de tous. Il est également prévu des travaux de consolidation des murs du cimetière dont les joints sont très dégradés à certains endroits. Pour la voirie, la réfection de la voie communale 219 (route des

Peupliers vers Les Bottes) a d'ores et déjà été décidée et un financement du FAR demandé. Des travaux seront menés en continu par les employés municipaux ou à l'entreprise pour l'entretien des fossés et permettre un bon écoulement des eaux de pluie.

Après discussions avec les services du département, il est prévu d'installer des radars pédagogiques pour inciter les véhicules à réduire leur vitesse. Des signalisations au sol seront placées au carrefour dans le bourg, de même qu'un panneau « céder le passage » sur la rue de la Minat. Les nombreux panneaux de signalisation sur les voies communales abîmés ou rendus illisibles seront remplacés.

Des premiers travaux débiteront pour la rénovation énergétique des logements communaux. Ceux-ci nécessiteraient parfois des investissements importants et dépendront en grande partie de l'obtention d'aides de l'Etat. Dans l'immédiat le choix a été fait de répartir les travaux sur plusieurs logements afin d'obtenir des économies sur la consommation énergétique.

L'activité des associations

Au quatrième trimestre 2024 ont eu lieu les animations festives habituelles : repas tête de veau de Familles Rurales, choucroute de l'association des Donneurs de sang. La troupe d'Aequoranda nous a réservé la première de son spectacle théâtral avec des pièces de Feydeau ou Courteline.

En 2025 de nombreuses activités sont d'ores et déjà prévues. Un karaoké dansant organisé par le Comité Loisir et Culture réunissant toutes les associations permettra à chacun de chanter le samedi 15 février. Invitées par Familles Rurales la troupe de Chavin se produira le samedi 22 février et celle de l'Amicale de la Vallée de la Vauvre le vendredi 21 mars. Et à échéance plus lointaine, un repas omelette au stade le 31 mai ainsi qu'un concert de chansons françaises avec Govrache le 14 juin auront lieu grâce à l'Amicale des jeunes.



La **micro-folie** s'est installée dans l'espace culturel et associatif pendant 4 semaines en novembre et décembre et a accueilli environ 90 personnes. Ce dispositif a permis aux visiteurs d'admirer des chefs d'œuvre de la peinture ou de l'architecture française. Les casques de réalité virtuelle ont aussi permis des visites spectaculaires de Notre Dame ou des temples Incas du Mexique. Rendez-vous est déjà pris pour 2025 entre le 28 octobre et le 25 novembre, soit pendant les vacances de la Toussaint. Nous espérons la visite de nombreux enfants qui pourront bénéficier d'animations particulières.

Les décisions du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 janvier. Les principales décisions portent sur les premières mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements communaux. Les portes arrière des deux logements du presbytères, très abîmées et peu adaptées pour les locataires seront remplacées par des portes isolantes vitrées pour un montant de 6 044 euros HT. Des pompes à chaleur seront installées dans les logements du 3 et du 14 rue Saint Martial, respectivement en appui et en remplacement des chaudières à fioul pour un montant de 30 210 euros HT. Elles devraient permettre des économies de chauffage pour les locataires et de fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Une mesure importante a été prise concernant la **circulation sur la digue de l'Étang Borgne**. Suite à une visite des services de la Direction départementale des territoires (DDT), le constat a été fait de la dangerosité de la situation avec les eaux de l'étang qui affleuraient la route.



Plusieurs exemples de rupture de digues existent dans des conditions similaires. Afin de limiter au maximum ce risque, la décision a été prise d'interdire la circulation sur la voie communale supportée par la digue aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Les riverains et les principaux utilisateurs de ce parcours ont été avisés. Des panneaux vont être installés très rapidement.

Lors de la dernière réunion de la **Communauté de communes** le 5 décembre il a été décidé une **hausse des tarifs de la collecte des déchets 5,25 %**. Il est rappelé que le tri à la source des déchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024, notamment des déchets compostables. La Communauté de communes peut mettre à disposition des habitants qui le souhaitent des composteurs individuels.

Lauréats du concours des Maisons fleuries

Merci aux participants au concours des maisons fleuries qui ont reçu leurs récompenses ;

Jacqueline et Guy LAUXIRE

Sylviane HEMERY

Camille MOREAU

Juliette DUBOSC



Principaux tarifs communaux 2025

Salle des fêtes

Habitants de la commune

1 journée : 210,00 €

Week end : 290,00 €

Journée sans utilisation de la cuisine : 100,00 €

Habitants hors commune

1 journée : 315,00 €

Week end : 450,00 €

Journée sans utilisation de la cuisine : 200,00 €

Associations Loi 1901 dont le siège est à Montchevrier

1 location toutes activités + 1 location culturelle gratuites par an puis tarifs suivants :

1 journée sans repas : 97,00 €

1 journée avec repas : 161,00 €

Week end sans repas : 129,00 €

Week end avec repas : 192,00 €

Associations et entreprises hors commune pour manifestations non commerciales

1 journée sans repas : 193,00 €

1 journée avec repas : 316,00 €

Week end sans repas : 245,00 €

Week end avec repas : 375,00 €

Entreprises à but commercial

1 journée sans repas : 267,00 €

1 journée avec repas : 428,00 €

Week end sans repas : 322,00 €

Week end avec repas : 642,00 €

Tarifs horaires pour location

Associations de la commune : gratuit

Activités répétitives, sportives ou culturelle par associations ou particuliers : 8,60 €

Cimetière

Prix du m² : 54,00 €

Location caveau communal : Gratuit 120 jours puis 1,20€ /j

Location d'une case colombarium 15 ans avec plaque : 300,00 €

Location d'une case colombarium 30 ans avec plaque : 700,00 €

Location d'une case colombarium 50 ans avec plaque : 1 200,00 €

Redevance assainissement

Abonnement : 46,00 €

Prix du m² d'eau : 0,60 €

Photocopies, tarif par page

Noir et blanc A4 : 0,20 €

Noir et blanc A3 : 0,40 €

Couleur A4 : 0,60 €

Couleur A3 ; 1,20 €



Etat Civil 2024



2 Naissances :

Elina POIRIER (Châteauroux)

Hugo L'HOTE BOUTON (Guéret)

2 Mariages :

Valentin DAUBORD et Eloïse BARBAUD

Kevin DUMONTIER et Fanny PAPA VOINE

11 Décès :

(Personnes ayant leur domicile à Montchevrier lors de leur décès ou décédées sur la commune)

Lucienne GUILBAUD

Jean-Claude FEUILLADE

Claude BERNARDET

Ghislaine RAMAND

François BOURDERIOUX

Bernard AGEORGES



Odette MORICHON

Samantha KAYE

Agnès SAUTIERES

Bernard GRIMAUD

Marie-Thérèse FLEURY

(domiciliée en EHPAD)

Calendrier des Manifestations à Montchevrier en 2025 :

| | |
|--|---|
| Dimanche 12 janvier 2025 | Vœux de la Municipalité |
| Samedi 15 février 2025 | Soirée Karaoké (Comité Loisirs et Culture) |
| Samedi 22 février 2025 | Soirée Théâtre avec la Troupe « Les Troubadours de Chavin » (Familles Rurales) |
| Vendredi 21 mars 2025 | Soirée Théâtre avec la Troupe « Amicale de la Vallée de la Vauvre » (Familles Rurales) |
| Samedi 24 mai 2025 | BATTLE de Danse (Compagnie Vive Voie) |
| Samedi 31 mai 2025 | Repas Omelette au stade (Amicale des Jeunes) |
| Samedi 14 juin 2025 | Concert GOVRACHE (Amicale des Jeunes) |
| Samedi 05 et Dimanche 06 juillet 2025 | Fête de St Martial (Association Saint-Martial) |
| Dimanche 05 octobre 2025 | Tête de veau (Familles Rurales) |
| Dimanche 09 novembre 2025 | Marche (Club de Marche) |
| Dimanche 16 ou 23 novembre 2025 | Bal Country (Montchevrier Country) |
| Dimanche 07 décembre 2025 | Choucroute (Donneurs de Sang) |

FAMILLES RURALES :

- Rencontres du club « Joie de Vivre », le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois à 14 H30 (Espace Culturel)
- Jeu de Tarot, le premier mardi de chaque mois à 18 H. (Espace Culturel)
- Activités de groupes, passe-temps loisirs, informations santé, cuisine, ...
- Danse en ligne, 2 fois par mois, vendredi ou samedi après-midi (selon disponibilité de la salle des fêtes)

MONTCHEVRIER COUNTRY :

Les lundis et mercredis à 19H (Salle des Fêtes)

ANIMÉ PAR BRUNO PARNY

Entrée 8€

KARAOKE
Dansant

SAMEDI 15 FÉVRIER 2025
SALLE DES FÊTES DE MONTCHEVRIER
A PARTIR DE 21:00, OUVERTURE DES PORTES A 20:30

Buvette et pâtisseries maison
RENSEIGNEMENTS: CAMILLE : 06.18.19.16.99 / GHISLAINE : 06.69.19.36.83

Organisé par le Comité Loisirs et Culture de Montchevrier
(avec la participation des Associations Montcabriennes)

I.P.N.S

THÉÂTRE - Saison 2025

Les Troubadours de Chavin
présentent

Tout le plaisir est pour nous !

Comédie de
R. Cooney & J. Chapman

Adaptation de Sébastien Castro

MONTCHEVRIER salle des fêtes
Samedi 22 février à 20h30
soirée organisée par *Familles Rurales de Montchevrier*

Prix des places : 10 € ; adhérents de *Familles Rurales* : 8 € ; moins de 16 ans : gratuit
Accueil dès 20h Renseignement et réservation : Françoise 07 85 57 81 62 ou Camille 06 18 19 16 99

Imprimé par nos soins <http://troubadoursdechavin.e-monsite.com>

COMPAGNIE VIVE VOIE :

Les mardis soir, étirements et mobilité de 18H à 19H et danses latines de 19H à 20H (salle des fêtes)
Jeudi fin d'après-midi, Hip Hop 6-10 ans de 17H15 à 18H15 et 11-18 ans de 18H15 à 19H15 (Salle des Fêtes)

A l'attention des agriculteurs

La commune a été reconnue par arrêté du ministre en charge de l'agriculture comme victime de calamités agricoles. Suite aux excès de pluie de l'automne, cette reconnaissance ouvre droit à l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (ISN) pour les productions suivantes : tournesol, maïs, millet, sorgo, sarrasin, soja, tomates et apiculture.

Les exploitants concernés pourront solliciter l'ISN pour perte de récolte à partir du 1^{er} février en déposant une demande, uniquement par voie dématérialisée sur le site AléaNat :

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/aleanatl/>